

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2024
Procès- verbal

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, M. BRAILLON Roger, Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, Mme Anna BOUCHACOURD, M. BOURIGAULT , M. CASATI Eric, Mme COMOGLIO Annick , Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. PEZON Grégory , M. SESSIECQ Jean-Marc Mme THOMAS Laëtitia.

Absent : Jean-Baptiste DUPERRAY

Date de convocation : 11 mars 2024

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h00 à la mairie de Saint-Julien.

Marie-Christine Perret est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2024 est adopté à l'unanimité.

En préambule, Mme Le Maire sollicite l'assemblée aux fins d'obtenir l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : « Rénovation énergétique de l'école : demande de subvention à la Région Auvergne Rhône -Alpes »

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1)Vote du compte administratif 2023 du budget principal

Un diaporama élaboré par Colette Chérasse, adjointe aux finances, présente les principaux chiffres du compte administratif 2023 et explique les écarts entre prévisions et réalisations quand il y en a.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mme Peiron Traub, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget principal, tel que présenté ci-dessous

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	531 103.59€	621 790.25€	90 686.66€	164 340.84€	90 000€	165 027.50€
Investissement	91 962.72€	113 465.90€	21 503.18€	274 180.34€		295 683.52€
TOTAL	623 066.31€	735 256.15€	112 189.84€	438 521.18€		460 711.02€

2)Vote du compte de gestion 2023 du budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du budget principal, dressé par le receveur pour l'exercice 2023 et conforme au compte administratif, tel que présenté ci-dessous

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	531 103.59€	621 790.25€	90 686.66€	164 340.84€	90 000€	165 027.50€
Investissement	91 962.72€	113 465.90€	21 503.18€	274 180.34€		295 683.52€
TOTAL	623 066.31€	735 256.15€	112 189.84€	438 521.18€		460 711.02€

3) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget principal

Colette Chérasse, adjointe aux finances présente à l'assemblée la proposition de la commission finances sur l'affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire 2023 de la section de fonctionnement, comme suit :

- Affectation en réserve en investissement (R 1068) : 100 000€
- Report en fonctionnement (R002) : 65 027.50€

4) Vote des taux d'imposition 2024 des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas augmenter la pression fiscale et fixe les taux d'imposition pour l'année 2024 conformément aux articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.24%
- taxe sur le foncier bâti : 23.65 %
- taxe sur le foncier non bâti : 17.15 %

Madame le Maire rappelle que le choix est fait de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024 malgré le cout des projets à venir.

Elle indique que le taux de taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 2 ans, pourrait être, dans un proche avenir, un levier pour la remise sur le marché de ces logements vacants, si la crise du logement actuelle se poursuit. On en dénombre un peu plus d'une vingtaine sur la commune.

5) Vote du Budget primitif principal 2024

Colette Chérasse, adjointe aux finances présente à l'assemblée un document synthétisant les principales dépenses et recettes prévues en 2024 et exposant les justifications et détails de ces prévisions.

L'opération de rénovation énergétique de l'école est inscrite en entier sur l'exercice, en section d'investissement au côté d'autres projets tels que : réfection de la fontaine Claude Bernard, rénovation de la cuisine de la salle des fêtes avec achat de mobilier de cuisine et remplacement de certaines chaises ; changement de la porte d'entrée de la mairie, acquisition d'une nouvelle tondeuse et de petit matériel pour le service bâtiment espaces- verts, travaux de signalétiques et signalisation, etc

Le budget prévisionnel affiche la nécessité d'un emprunt d'équilibre dont le montant pourra être revu à la baisse selon le retour des différentes demandes de subventions.

Dominique Peiron, conseillère municipale exprime un regret : elle aurait aimé que face au coût important des travaux de rénovation énergétique de l'école, soient explorées d'autres possibilités telles que construire deux nouvelles classes plutôt que de les rénover.

Nathalie Petrozzi-Bédanian, maire, répond que les études préalables sont longues et coûteuses et que la commune ne peut pas se permettre d'explorer toutes les possibilités ; par ailleurs, elle ne voit pas comment, vu leur situation, et leur implantation autour de la cour, les deux classes laissées vides auraient pu être réemployées pour un usage associatif comme suggéré. Il aurait de toutes façons fallu également les isoler.

Madame le Maire, rappelle aussi préalablement au vote du budget, la règle de la fongibilité des crédits. Elle indique également que la demande de subvention de l'AGLB pour le centre de loisirs de Denicé a été revue à la baisse (de 2 861€ à 1 763€) et qu'il conviendra de modifier l'attribution en conséquence.

Le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, adopte le budget tel que présenté ci-dessous pour 2024

Budget 2024	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	660 923.50€	660 923.50€
INVESTISSEMENT	777 373.48€	777 373.48€
TOTAL	1 438 296.98€	1 438 296.98€

Et décide de fixer pour l'exercice 2024 à 7.5% en fonctionnement et en investissement le taux de fongibilité des crédits.

6) Rénovation énergétique de l'école : demande de subvention à la Région Auvergne Rhône -Alpes

Madame le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de solliciter une subvention de la Région pour le projet de rénovation énergétique de l'école.

Elle rappelle que les estimations des couts des deux projets phares de la commune que sont la rénovation énergétique de l'école et la rénovation de la salle des fêtes avec extension, sont telles, que la commune doit, à son grand regret, réduire la voilure du projet de la salle des fêtes : engager la rénovation uniquement et renoncer, dans l'immédiat, à l'extension.

La Région qui s'était engagée à soutenir le projet salle des fêtes dans sa version initiale a, par la voix de Bernard Perrut, conseiller régional, confirmé le principe de sa participation financière à ce projet modifié, ainsi que la possibilité d'un soutien au projet de rénovation énergétique de l'école.

Aussi, Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention de 100 000€ auprès de la Région pour la rénovation énergétique de l'école.

Le conseil municipal avec 13 voix pour et 1 abstention, valide la demande de subvention auprès de la Région pour un montant de 100 000€ pour le projet de rénovation énergétique de l'école et autorise Mme le Maire à signer le dossier de demande de subvention et tous les documents qui s'y rapportent.

Questions diverses

-Madame le MAIRE présente à l'assemblée, conformément au CGCT, l'état annuel des indemnités des élus de la commune, tous mandats confondus.

-Un devis de 4 643.94€ HT a été signé avec l'entreprise Carré Création pour la rénovation de la peinture de la salle des fêtes.

-Un devis de 1 360€ HT a été signé avec l'entreprise B 2E Ingénierie pour le diagnostic amiante et plomb avant travaux de la salle des fêtes.

-Le 18 mars a été lancé la consultation des entreprises pour les marchés travaux de la rénovation énergétique de l'école. Ces travaux comportent 8 lots

- Lot n°01 – VRD – Maçonnerie – Démolition – reprise de sol
- Lot n°02 – Ossature bois – Charpente - Couverture
- Lot n°03 – Isolation Thermique Extérieure - Enduit
- Lot n°04 – Menuiseries Extérieures - Serrurerie
- Lot n°05 – Isolation – Plafonds – peinture – Habillage bois
- Lot n°06 – Plomberie - CVC
- Lot n°07 – Électricité – CFO CFA
- Lot n°08 - Désamiantage

Ils seront réalisés en 2 phases : été 2024, et été 2025 pour l'ITE.

Les délais sont serrés. Les volontaires pour déménager les locaux scolaires concernés dès le début des vacances et les réinstaller pour la rentrée sont les bienvenus.

-des travaux auront lieu au cimetière communal courant avril pour la reprise de 7 concessions échues non renouvelées.

-les conscrits de la 3 et de la 4 parmi le personnel et les élus seront célébrés le 31/05.

-des travaux de mise en conformité des réseaux eaux usées et eaux pluviales sont imminents dans le centre village et risquent de perturber la circulation.

-13/04 Repas des aînés : des volontaires sont attendus pour la préparation et le service. C'est le restaurateur de St Julien qui préparera les repas.

-28/04 Randonnée pédestre de la commune : une réunion avec tous les bénévoles est prévue le 2/04 à 19h.

- 3/04 à 19h : réunion de travail sur l'OAP, dans le cadre de la préparation du PLUih. Tous les élus sont conviés.
 - les travaux de peinture à la salle des fêtes débuteront le 15/04.
 - pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'école, les composteurs seront à vider et à déplacer
 - grâce à l'installation des récupérateurs d'eau de pluie la commune dispose de 12 000l d'eau en réserve
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 21h01.

La secrétaire de séance,
Marie-Christine Perret



Le Maire,
Nathalie Petrozzi-Bédanian

